

ORGANISATION SOCIALE ET SOLIDARITÉS COMMUNAUTAIRES

AGNÈS ADJAMAGBO ET RAÏMI FASSASSI

INTRODUCTION

En Afrique sub-saharienne, la famille étendue permet aux différents membres qui la composent de se prémunir contre certains risques majeurs : ceux liés notamment à la maladie, à une incapacité temporaire ou permanente de travailler, ou encore, ceux liés à l'exercice d'une activité qui n'assure que des revenus irréguliers et/ou insuffisants. Ce rôle attribué à la famille implique une certaine cohésion sociale qui joue un rôle capital, tout particulièrement en période de dégradation des conditions de vie. Mais la crise économique, qui sévit maintenant depuis plusieurs années, impose des limites de plus en plus fortes au système de solidarités familiales : la baisse des recettes d'exportation, liée à la chute des prix des grands produits d'exportation sur les marchés mondiaux, la compression des budgets des États et la diminution corrélative des opportunités d'emploi dans le secteur moderne de l'économie, ont des effets persistants qui mettent en péril les familles africaines.

Pour être un peu trop empreint de présupposés culturels, le terme de solidarité possède aujourd'hui un sens assez flou. Dans cette communication, nous entendons par solidarités, les formes particulières de pratiques sociales qui renvoient au système d'entraide familiale (imposée ou spontanée) qui s'élaborent entre membres d'une même famille biologique ou entre personnes d'une même communauté. L'entraide peut se manifester sous des formes très diverses : il peut s'agir de transferts de biens matériels (nourriture, argent...), de services, de temps de travail, de participation à des funérailles, de l'accueil en ville d'un migrant, du placement d'un enfant chez des parents vivant en ville ou, au contraire, de la prise en charge par un ménage rural, d'un enfant dont les parents citadins sont confrontés à de graves difficultés économiques... (ELOUNDOU, 1992 ; MAHIEU, 1989).

Dans les sociétés africaines, le lien de parenté est le fondement premier de la position sociale des individus : dès sa naissance l'enfant appartient à une communauté (le lignage ou le clan) qui marque un certain nombre de droits collectifs. En d'autres termes, l'appartenance à un groupe social se définit avant tout par les liens fondés sur la parenté et s'impose donc à l'individu. Le mode d'organisation de ces communautés repose sur un principe très ancré de solidarité, régit par des règles précises. Ces règles établissent notamment des rapports particuliers entre aînés et cadets, oncles-neveux, ou entre pairs de sexe et d'âge que Mahieu (1989) définit en terme de « droits et d'obligations ». Chaque individu se trouve ainsi engagé dans des logiques de solidarités communautaires où l'aide apportée s'accompagne d'une aide à recevoir. C'est de sa capacité à se soumettre à ce système de don et de contrepartie que découle son statut familial et social. Ne pas s'y plier expose au risque d'être rejeté, exclu des prises de décision collectives, donc dévalorisé socialement.

Le caractère parfois coercitif des règles sociales, érigées par le groupe familial, génère des velléités d'émancipation. Au lendemain des indépendances, sous l'effet catalyseur de l'urbanisation et des nouvelles contraintes de vie quotidienne qui l'accompagne, des formes originales de structures communautaires émergent, fondées sur un accord d'intérêts motivés et rassemblant de ce fait des populations plus hétérogènes socialement. Ces groupes, de type associatif (groupements de jeunesse, confréries religieuses, associations de quartier, groupes de ressortissants,...), développent des liens qui découlent davantage d'un partage de normes et d'intérêts communs et où l'appartenance est le résultat d'un choix raisonné des individus. Cependant, même loin du village, les liens de dépendance entre le migrant et son lignage d'origine persistent (BALANDIER, 1985 ; ANTOINE et COULIBALY, 1989) et l'influence du pouvoir traditionnel demeure prégnante. En fait les relations qui s'élaborent à l'intérieur des ces deux sphères de sociabilité que sont la famille et les groupements ne constituent pas deux formes radicalement différentes et potentiellement rivales de solidarités, mais plutôt deux pôles d'un même système de « droits et d'obligations » (MAHIEU, 1989).

Si les conditions de vie urbaines nécessitent et permettent un réaménagement des comportements coutumiers, laissant une plus grande marge d'expression aux individualités, le fonctionnement du mode de production en milieu rural, rend plus complexes les tentatives d'émancipation. Certes, la mise en place de l'économie de plantation a contribué à diluer l'autorité lignagère en matière de maîtrise des facteurs de production notamment ; mais au chef de lignage s'est substitué le chef de ménage qui gère désormais son exploitation en s'appuyant sur la force de travail domestique qu'il contrôle. Ce mode d'organisation sociale crée des liens de dépendance entre les exploi-

tants agricoles et leurs dépendants actifs qui aspirent à devenir à leur tour des planteurs. La crise que traversent actuellement les sociétés agraires, plus particulièrement en termes de baisse des revenus et de diminution des réserves foncières, renforce les tensions intrafamiliales dans l'accès aux ressources et suscite de nouveaux rapports sociaux. Cet article se propose donc d'appréhender la manière dont les populations de la région de Sassandra confrontées à de nouvelles contraintes socio-économiques réagissent. Il s'agit plus particulièrement de rendre compte des pratiques d'entraide familiale dans un contexte en mutation.

Les données utilisées sont issues de la dernière enquête réalisée en novembre 1993 pour laquelle un volet consacré au thème des solidarités familiales a été ajouté au questionnaire soumis aux chefs de ménage, ainsi qu'à celui soumis aux femmes âgées de 15 à 49 ans. Nous présentons conjointement les résultats concernant ces deux populations, mais il est important de garder à l'esprit que la comparaison établie entre hommes et femmes ne peut être que partielle puisque l'une d'elle, de par son statut de chef de ménage et des responsabilités qui en découlent, est nécessairement plus directement concernée par l'entraide familiale. Nous nous inspirerons également d'une étude sur l'évolution des ménages, menée à partir des données des trois enquêtes de 1988, 1991, 1993 (1). Notons enfin que les résultats présentés ici sont issus d'une recherche en cours et peuvent de ce fait paraître parfois fragmentaires. Il s'agit en fait d'un premier repérage de pratiques devant être analysées plus en détail lors d'un retour sur le terrain, par des investigations de type socio-anthropologiques.

LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA CRISE DANS LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA REGION DE SASSANDRA

Comme toutes les communautés rurales d'Afrique sub-saharienne, la région de Sassandra a été durement, bien que plus tardivement que d'autres, frappée par la crise. La mévente des produits d'exportation (café et cacao essentiellement) et la baisse drastique de leurs prix sur les marchés internationaux ont fragilisé les conditions de vie des familles, remettant ainsi en cause les modèles traditionnels de reproduction sociale.

Jusqu'au début des années 1980, les conditions sociales et techniques d'une économie de plantation en plein essor (forte disponibilité de terre et de main-d'œuvre, mesures incitatives de l'État pour favoriser l'accès à la terre) se sont maintenues dans la zone, garantissant ainsi la progression rapide du front pionnier (LÉONARD et OSWALD, 1993). Par la suite, l'épuisement

1. Il s'agit d'une étude sur les dynamiques familiales et la reproduction des ménages à Sassandra, (FASSASSI, 1994).

inéluçtable des réserves forestières, la chute vertigineuse des prix du cacao à l'exportation due à la surproduction mondiale, sont venus frapper de plein fouet ce système jusque là florissant. Pour les paysans, cette crise s'est soldée par une baisse importante du pouvoir d'achat, entraînant un repli vers des stratégies de survie consistant à assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, en privilégiant parfois les cultures vivrières au détriment des cultures de rente.

Une majorité d'hommes et de femmes confrontés à des difficultés pour « joindre les deux bouts »

Nous nous sommes intéressés à connaître les perceptions des populations par rapport à ce contexte économique difficile. La question de savoir si les individus avaient réellement conscience d'avoir des difficultés pour s'en sortir leur a donc été posée. Il s'avère que, dans l'ensemble, une grande majorité des personnes interrogées en 1993 reconnaît avoir des difficultés pour « joindre les deux bouts (2) » : 63 % des hommes chefs de ménage et 56 % des femmes en âge de procréer (tableau 1). On observe toutefois des différences liées aux caractéristiques socio-démographiques et économiques des individus.

D'une manière générale, la façon dont un individu perçoit ses conditions de vie dépend du type de ménage auquel il appartient mais aussi de sa position dans ce ménage, en termes notamment de lien de parenté avec le chef. Parmi les femmes interrogées, c'est dans la catégorie des ménages monoparentaux que l'on trouve la plus forte proportion de celles qui avouent avoir des difficultés à s'en sortir (66 %). Cela peut s'expliquer aisément par le caractère précaire d'une telle situation dont il convient de préciser qu'elle concerne 9 % de l'ensemble des femmes. Il s'agit par ailleurs le plus souvent de veuves ou de divorcées, revenues dans leur village d'origine.

On note d'autre part que le pourcentage de femmes qui affirment avoir des difficultés économiques s'avère relativement plus élevé dans les ménages polygames et élargis (où il oscille selon les groupes entre 57 % et 60 %), que dans les ménages à structure plus simple et réduite : personne seule, couple seul, ménage nucléaire monogame, où la proportion varie entre 44 et 51 %. Il semble, à cette première observation, que la complexité du ménage soit vécue par les femmes, ou se traduise effectivement pour celles-ci, comme un facteur renforçant la dégradation des conditions de vie.

2. Nous entendons par « joindre les deux bouts », la capacité à faire face aux dépenses courantes (alimentation, achat des vêtements, dépenses de santé, de scolarité) liées de façon générale à la survie et au bien-être du ménage.

Tableau 1. Pourcentage de chefs de ménage et de femmes en âge de procréer ayant des difficultés à « joindre les deux bouts » selon le ménage d'appartenance.

Ménage d'appartenance	Femmes	Hommes
Chef de ménage seul	44	51
Couple	51	65
Ménage monoparental	66	67
Ménage nucléaire monogame	51	67
Ménage nucléaire polygame	60	57
Ménage nucléaire monogame avec autres parents et/ou non apparentés	58	69
Ménage nucléaire polygame avec autres parents et/ou non apparenté	57	56
Ensemble	56	63
Effectif concerné	955	760

Cette interprétation ne se vérifie pas pour les chefs de ménage, parmi lesquels, à l'inverse, la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés pour s'en sortir est relativement plus faible dans les ménages polygames, élargis ou non, (entre 56 et 57 %) que dans les ménages à structure simple, tels que les ménages nucléaires monogames. Dans ce dernier type de ménages, composés du chef, de son épouse et de leur(s) enfant(s), élargis ou non à d'autres membres de la famille ou à des non apparentés, on compte la proportion la plus forte de personnes ressentant des difficultés à faire face aux dépenses courantes (entre 67 et 69 %). Ceci laisse penser que pour les hommes, vivre en ménage complexe et surtout, avoir plusieurs femmes, ne constitue pas nécessairement un inconvénient, au contraire.

Voici ce qu'exprime l'un des hommes chefs de ménage interrogé à propos des avantages et inconvénients liés à la polygamie : « Il faut avoir deux (femmes), parce qu'il y a des moments, l'homme se sent un peu vacant aussi. Voyez, vous êtes venus, il y a Madame [son épouse] qui est partie aux champs, alors que s'il y avait la deuxième bon, il y aurait eu un programme de la journée : bon écoutes puisque celle-ci va aux champs, toi tu dois rester ici pour m'aider à faire quelque chose. Au lieu de cela bon, j'ai dû faire venir un ami. Si j'avais deux femmes, celle-ci serait restée là pour s'occuper des petits travaux de la journée ; et surtout, il ne faut pas oublier qu'il y a l'entretien de la famille qui est là. Une pour aider les enfants dans les petites courses, surtout les alimenter, l'autre pour d'autres travaux, ça serait quand même bon hein ».

La perception d'une certaine précarité économique se distingue également d'un groupe socio-professionnel à l'autre (tableaux 2). Dans l'ensemble, parmi les femmes, les artisans-commerçantes sont celles qui prétendent avoir le plus de mal à s'en sortir. Rappelons que la culture des produits vivriers (riz, bananes, manioc) mais aussi leur transformation (telle que la transformation du manioc en *attiéké*⁽³⁾) constituent les principales activités féminines. Elles assurent les besoins élémentaires du ménage en nourriture et la commercialisation des surplus permet, de manière modeste mais cependant non négligeable, de compléter les revenus insuffisants du cacao. Or en cette période de crise, une plus forte pression s'exerce sur ces femmes sur lesquelles repose davantage encore la survie du ménage.

Tableaux 2. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant affirmé avoir des difficultés à « joindre les deux bouts », pour chaque type d'activité.

Activité	Femmes	Activité	Hommes
Agricultrice	57	Agriculteur indépendant	58
Artisan commerçante	66	Salarié agricole	65
Ménagère	51	Autre salarié	68
Autre activité	61	Autre actif	70
Ensemble	56	Ensemble	63
Effectif concerné	955	Effectif concerné	760

Parmi les hommes, c'est dans le groupe des salariés et autres actifs que l'on trouve la plus forte proportion de personnes affirmant avoir des difficultés économiques (entre 65 et 70%). Le phénomène est moins prononcé chez les agriculteurs indépendants avec « seulement » 58%. Cette distinction salariés / indépendants reflète le processus de précarisation du statut de salarié qui constitue l'une des conséquences majeures de la crise. En effet, de nombreux planteurs, privés de liquidité, n'ont plus accès à la main-d'œuvre salariée et privilégient de ce fait la main-d'œuvre familiale moins onéreuse (LÉONARD et OSWALD, 1993).

Déjà, cette détérioration des opportunités d'embauche des salariés a entraîné de nombreux départs d'actifs inoccupés. À propos des coûts de la main-d'œuvre familiale, voici ce que dit un planteur de cacao du village de Bassa: «... si tu as des travaux dans la brousse, il faut que les frères viennent t'aider, c'est comme ça. Quand ils font ça, il faut leur donner du *bandji*⁽⁴⁾; *bandji* blanc et à manger. Ils n'ont qu'à bien manger, boire du *bandji* et si il

3. Sorte de semoule de manioc.

4. Vin de palme.

y en a qui fument parmi eux, il faut payer les cigarettes. Tu les envoies aux champs et, quand ils ont travaillé jusqu'à, et si ça te plaît beaucoup, tu sors tes cigarettes (...). C'est travail de famille, il faut donner à manger seulement. Il suffit seulement de leur faire à manger ». Voici ce que dit un autre planteur du même village, à qui l'on a demandé s'il est plus rentable de faire travailler la famille que les manœuvres : « Bien sûr, dans la mesure où les manœuvres on les paye, tandis que les petits frères, c'est la nourriture seulement qu'il faut leur donner. Donc, c'est plus rentable d'aller vers ses petits frères que vers les manœuvres ».

Des stratégies axées sur une réduction du train de vie et sur une diversification des activités

Face aux difficultés quotidiennes, les individus développent des stratégies diverses. Parmi les femmes qui ont déclaré avoir du mal à « joindre les deux bouts », le commerce constitue indéniablement la principale activité de secours : près de la moitié d'entre elles (49 %) y ont recours ; 26 % des femmes demandent de l'aide à des parents ou amis et 25 % se débrouillent autrement, notamment en cotisant dans une association ou en participant à une tontine.

C'est plus précisément en zone rurale que l'on trouve les plus fortes proportions de femmes qui ont recours aux activités de commerce (tableau 3). Dans les villages, aux campements ou à Bolo, région de la Palminindustrie située à soixante kilomètres de la ville de Sassandra au cœur des plantations de palmiers, ces proportions dépassent en effet 50 %. Il est vrai qu'en milieu rural, il est plus aisé pour une femme d'entreprendre une activité de commerce, du fait même du rôle qui lui est traditionnellement attribué. En effet, en économie de plantation, le rôle des femmes consiste essentiellement à seconder les hommes dans l'exercice des travaux agricoles (5). Elles s'occupent de la culture des tubercules et autres produits vivriers, souvent cultivés en association avec les plantes de rente (cacao notamment) et effectuent généralement les travaux de désherbage, semis et récolte. Cette production vivrière est destinée, comme nous l'avons déjà souligné, à la consommation du ménage et au commerce. La baisse des revenus du cacao a certainement contribué à rendre l'exercice de cette commercialisation des produits vivriers plus systématique.

Le caractère « annexe » de la vente des surplus vivriers, qui n'est d'ailleurs pas toujours reconnue comme une activité en soit, masque son importance dans l'économie. Trop souvent encore, on définit la caractéristique économique d'un ménage sur la base de la seule activité des hommes, négligeant

5. Dans l'enquête de 1993, 35,8 % de femmes sont agricultrices et 93,8 % de ces agricultrices ont un statut d'aide familiale.

Tableau 3. Répartition, pour chaque lieu de résidence, des femmes de 15 à 49 ans et des hommes chefs de ménage, selon le type de stratégie adoptée pour s'en sortir.

Lieu de résidence	Femmes			Hommes			
	Appel aux parents, amis	Fait du commerce	Autre solution	Appel aux parents, amis	Réduit le train de vie	Emprunt d'argent, autre activité	Autre stratégie
Sassandra	50	30	21	6	49	25	19
Villages	19	53	28	9	47	26	18
Campements	20	54	26	15	37	24	24
Bolo	21	60	19	4	24	63	9
Ensemble	26	49	25	8	38	36	17
Effectif	246	468	236	62	282	268	124

ainsi la contribution féminine. Or, si la participation des femmes aux revenus du ménage, grâce au petit commerce, est certes une activité antérieure à la crise, il est probable qu'en ces temps de dégradation de l'économie, cette contribution augmente de façon considérable, élargissant peut-être même son rôle au-delà de la simple assurance de la sécurité alimentaire du ménage.

À bien des égards, la situation observée dans la région de Sassandra rappelle celle qui s'est déroulée dix ans plus tôt dans l'ancienne zone pionnière du sud-est de la Côte-d'Ivoire. Confrontée elle aussi à l'effondrement du prix du café et du cacao, à l'épuisement des réserves forestières et à la baisse des revenus des exploitants, cette région a vu se développer, en marge du système agro-exportateur défaillant, une économie vivrière marchande (CHALÉARD, 1994). On observe alors une tendance croissante parmi les femmes à subvenir à certaines dépenses, jusque là prises en charge par les hommes grâce aux produits de la traite : scolarité des enfants, dépenses de santé.

Du fait du caractère plus récent de la crise à Sassandra, les évolutions en cours ne sont que faiblement marquées et si l'on relève effectivement dans les discours une volonté affirmée parmi les épouses et les filles d'exploitants d'accroître la superficie de leurs champs de vivrier afin d'augmenter la part commercialisée, il est encore trop tôt pour prédire l'avenir. À l'heure actuelle, les circonstances d'une réelle autonomie économique des femmes, en marge de l'unité de production du mari, sont loin d'être toutes réunies. Dans le sud-est, il a fallu des conditions telles que la saturation foncière, la reconversion au vivrier, encouragée par l'extension des marchés urbains et le développement du réseau routier, pour qu'un changement durable s'instaure. Or, à

Sassandra, seule la saturation foncière semble un processus irréversible, alors que les autres (marchés urbains, réseau routier) demeurent encore incertains.

Enfin, la crise foncière entraîne l'apparition de nouveaux contrats locatifs sur les friches et les bas-fonds disponibles pour le vivrier. Une nouvelle rente foncière se crée autour de ces terres autrefois peu prisées et le plus souvent laissées aux femmes. Cette revalorisation des friches et leur réappropriation par les hommes à des fins marchandes, risque de restreindre un peu plus l'accès, déjà limité, des femmes aux terres et de les écarter définitivement de tout espoir de développer leurs activités (6). Il est en effet certain que la capacité des femmes à mettre en œuvre des stratégies agraires génératrices de revenus supplémentaires dépend avant tout des moyens mis à leur disposition. L'inégalité entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production est aussi le révélateur d'une distinction au niveau des choix que chacun est à même d'opérer pour pallier les difficultés liées à la crise. On notera que, de façon générale, les femmes font plus souvent appel à leurs parents ou à des amis pour s'en sortir : 26 % d'entre elles contre 8 % des hommes chefs de ménage.

Des opportunités différentes en ville et en milieu rural, mais parfois complémentaires

Contrairement à ce qui se passe en milieu rural, la solution la plus usitée en ville repose sur l'aide demandée à la famille ou à des amis : à Sassandra, ce choix concerne près de 50 % des femmes (contre 20 % en milieu rural). Il est vrai qu'en terme d'opportunités de travail, la ville ne permet aux femmes que d'entreprendre des petites activités, peu rémunératrices, telles que, par exemple, la vente de *niamakoudji* (7) assez répandue parmi les épouses de fonctionnaires notamment. En dehors du petit commerce, d'autres activités comme la couture, la coiffure, nécessitent un certain apport initial dont le plus souvent les femmes ne disposent pas. Parmi celles que nous avons interviewées à Sassandra, les femmes qui ont suivi des apprentissages se plaignent effectivement d'avoir des difficultés à monter leur affaire, pour cause d'absence de capital de départ, mais aussi parce que, selon l'expression communément employée, « le marché ne marche pas ».

Mais ville et campagne ne sont pas nécessairement deux milieux hermétiquement fermés. Souvent les stratégies urbaines ont une forte composante rurale et inversement (CHALÉARD et DUBRESSON, 1989). Il existe par exemple à Sassandra une catégorie de femmes commerçantes, aux origines rurales,

6. Pour un développement plus complet de cet aspect de la gestion de la crise foncière, on se référera au texte d'Éric Léonard dans ce même ouvrage.

7. Boisson locale faite à base de gingembre

qui ont quitté leur village pour venir vendre sur le marché de la ville les produits vivriers issus de leur exploitation, ou achetés en gros sur les petits marchés villageois environnants. Tout en entretenant des échanges permanents avec les villages, ces femmes tirent partie des diverses opportunités que leur offre la ville : possibilité d'écouler des stocks plus importants que sur les marchés ruraux, mais surtout, possibilité de contrôler leur activité, puisque celle-ci s'exerce en marge de la cellule domestique villageoise. La majorité de ces femmes, mariées, mères de famille, vivent d'ailleurs des situations matrimoniales instables et l'installation en ville marque souvent la rupture définitive avec le mari, au profit de leur lignage d'origine vers lequel elles destinent une partie de leurs revenus.

Chez les hommes, un exemple de stratégie urbaine à composante rurale se révèle à travers une tendance relativement répandue, tout particulièrement parmi les cadres fonctionnaires, à investir dans l'achat de terres et le recrutement de travailleurs pour créer une exploitation. Ces stratégies ne concernent cependant qu'une minorité d'hommes et, dans l'ensemble, leur premier réflexe (ou contrainte) pour s'en sortir repose sur la réduction du train de vie (tableau 3). Sont regroupés sous cet intitulé la limitation des dépenses alimentaires, des frais de scolarité et de l'aide apportée aux parents. Cette tendance est particulièrement fréquente à Sassandra et dans les villages où elle est citée respectivement par 49 % et 47 % d'hommes chefs de ménage. Le thème de la réduction des dépenses alimentaires revient en effet souvent dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des citoyens, ainsi qu'auprès des planteurs. Il semble qu'elle concerne surtout les produits de complément, tels que le poisson, la viande, les tomates concentrées, les cubes « maggi » et autres petits produits de consommation permettant d'améliorer l'alimentation. La cherté des prix sur les marchés fait que beaucoup se contentent de consommer les produits de leurs champs. Les citoyens, qui n'ont le plus souvent guère d'autres possibilités que de se ravitailler sur les marchés, sont certes désavantagés. Voici ce que dit un agriculteur de Bassa à propos précisément des problèmes de consommation : « Aujourd'hui le marché est trop cher, quelques fois, pour la consommation, on se contenté d'abord de ce qu'il y a sur place et puis après... ; bon comme on fait le manioc, on se contente du manioc, après de l'attiéké pour changer un peu ».

La seconde solution la plus répandue parmi les hommes, consiste à faire un emprunt à la banque ou à l'employeur (36 %), afin d'entreprendre une autre activité (dont, notamment le commerce) en plus de l'activité principale. C'est, de manière très nette, dans la région de Bolo que ce type de stratégie est le plus utilisée, puisqu'elle concerne près des deux tiers des hommes. Cette particularité est à mettre en relation avec le fait que Bolo soit le lieu d'implantation du complexe de la Palmindustrie. De ce fait, les hommes

interrogés ici sont des salariés qui de part leurs revenus réguliers peuvent bénéficier plus facilement de prêts de la part de leur employeur (8).

La répartition des stratégies développées pour pallier les difficultés économiques selon l'activité (tableau 4) corrobore cette interprétation. C'est, en effet, dans le groupe des salariés que l'on trouve la plus forte proportion (entre 53 et 54 %) d'hommes qui ont recours aux emprunts pour entreprendre une activité secondaire. Les activités secondaires auxquelles il est fait référence ici sont, pour l'essentiel, le commerce (ouverture d'une petite boutique), la réalisation d'une petite plantation de produits vivriers pour la consommation du ménage et la revente des surplus. Notons que le chef de ménage salarié fait généralement appel à la collaboration de son épouse pour lancer ces initiatives. Il fournit le capital de départ pour le fonds de commerce ou l'achat d'une parcelle de terre, sa femme assure ensuite la mise en œuvre.

C'est dans la catégorie des autres actifs, qui comprend les petits métiers de l'artisanat et du commerce, ainsi que les autres travailleurs de statut précaire (notamment des agents du secteur tertiaire sans emploi), que l'on rencontre la proportion la plus importante de chefs de ménage qui prétendent devoir restreindre leur train de vie (50 %). Les agriculteurs indépendants sont également notoirement concernés (43 %). Ceci renvoie aux conséquences déjà évoquées de la mévente du cacao qui, en privant les producteurs de leur principale source de liquidité, a fait chuter leur pouvoir d'achat. On remarquera également que c'est dans ce groupe aussi que l'on sollicite le plus fréquemment l'aide des amis et parents pour s'en sortir (12 %) ; il peut s'agir alors d'une aide aux travaux agricoles.

20 % des hommes agriculteurs ont recours à une autre solution dont celle notamment de constituer un groupe d'entraide. Cependant, nous avons constaté que ces solutions, pour être citées dans les discours, restent souvent à l'état de projet, ou se soldent fréquemment par un échec. Les populations allochtones sont celles qui semblent les plus portées sur les formes d'entraide collective, par rapport aux autochtones. C'est ce qu'il ressort notamment des entretiens effectués auprès de jeunes planteurs wobé de Sago. Voici le témoignage de l'un d'entre eux : « la vie est dure, la vie est vraiment dure, donc il faut chercher un moyen maintenant parce que le travail c'est beaucoup, mais y a pas l'argent. Bon où nous sommes là, chacun a quitté son village et puis on s'est croisé ici. Donc, vous vous croisez ailleurs et puis vous devenez maintenant une famille, donc il faut cotiser l'argent, il faut faire une société avec tes camarades, pour pouvoir avoir, si tu es malade

8. Précisons toutefois que les octrois de prêts sont soumis à des conditions de plus en plus sévères. A l'heure actuelle, il semble que ce soient surtout les salariés occupant des postes d'encadrement qui en bénéficient le plus facilement.

Tableau 4. Répartition pour chaque type d'activité des femmes âgées de 15 à 49 ans et des hommes chefs de ménage, selon la stratégie adoptée pour s'en sortir.

F E M M E S	Activité	Fait appel aux parents, amis	Fait du commerce	Autre solution
		Agricultrice	16	54
	Artisanat, commerce	17	59	24
	Ménagère	30	47	23
	Autre activité	62	24	13
	Ensemble	26	49	25
	Effectif	246	468	236

H O M M E S	Activité	Fait appel aux parents, amis	Réduit le train de vie	Emprunt pour autre activité	Autre stratégie
		Agriculteur	12	43	26
	Salarié agricole	6	28	53	14
	Autre salarié	4	30	54	12
	Autre actif	8	50	22	20
	Ensemble	8	38	36	17
	Effectif	62	282	268	124

demain, quelqu'un qui va se lever pour dire que eh, celui-ci est malade, il n'y a qu'à voir son cas et là, ils vont venir à ton secours.»

Mais en dépit d'une volonté affirmée de se constituer en groupements solidaires, les formes d'organisation collective restent marginales⁽⁹⁾. A propos de la constitution de groupes de production tout particulièrement, des rumeurs assez répandues, faisant obstacle à leur développement, circulent selon lesquelles faire entrer un « étranger »⁽¹⁰⁾ dans son champ, c'est donner libre cours aux mauvaises intentions que suscitent jalousies et rivalités. On raconte fréquemment des cas de récoltes saccagées (par recours aux pouvoirs occultes) par des individus mal intentionnés, ou encore de personnes rendues malades dans le but de les empêcher de travailler dans leur champ.

9. Nous ne faisons pas référence ici aux Groupements à Vocation Coopérative (GVC), qui rassemblent les producteurs de café et de cacao, dont la finalité est avant tout économique.

10. Le terme d'étranger étant entendu ici dans le sens d'extérieur à l'unité de production, mais pouvant désigner une personne de la parenté étendue.

En ce qui concerne les femmes, c'est, comme nous l'avons déjà précisé plus haut, dans la catégorie des agricultrices, mais aussi des artisans-commerçantes que l'activité de commerce comme stratégie adoptée pour améliorer le niveau de vie est la plus répandue. Cependant, il est intéressant de noter que 47 % des ménagères qui, en principe, n'exercent pas d'activité rémunérée, déclarent se livrer aux activités de commerce. Cette apparente contradiction renvoie à une modification progressive du travail des femmes qui tend à prendre une plus grande importance en cette période où l'économie monétaire est défaillante. Mais elle souligne là encore le caractère ambigu des activités féminines qui, bien qu'étant génératrices de revenus (aussi modestes soient-ils), ne sont pas reconnues comme productives, au même titre que les activités, plutôt masculines, axées sur les cultures pérennes.

Des solidarités encore prégnantes

En dépit du fait qu'une majorité de personnes interrogées, hommes et femmes, ait déclaré avoir des difficultés à assurer le poids des dépenses courantes, les comportements d'entraide familiale semblent toujours en œuvre (même s'il est probable qu'ils contribuent également à creuser douloureusement le budget des ménages). La phrase de ce jeune planteur de cacao de Sago est révélatrice de l'importance accordée aux solidarités familiales : « Il ne faut pas oublier les parents qui sont un peu éloignés. En les oubliant, la vie n'a plus de sens parce que à un moment ou à un autre, vous aurez besoin d'eux ».

Il est intéressant de constater que c'est dans la catégorie des femmes artisans-commerçantes, qui s'est par ailleurs déclarée la plus touchée par les difficultés économiques, que l'effort d'entraide familiale est le plus prononcé (56 %) (tableau 5). Les groupes qui ont le plus de mal à s'en sortir sont donc ceux parmi lesquels les efforts de solidarité pèsent le plus. Enfin, l'autre cas remarquable, parmi les femmes, est celui des ménagères correspondant au groupe de celles qui prétendent n'exercer aucune activité rémunérée, dont néanmoins 46 % prétendent venir en aide à la famille.

Parmi les hommes chefs de ménages, on remarque que c'est dans la catégorie des salariés, agricoles ou non, que l'effort d'entraide est le plus important : on compte en effet parmi eux plus de 80 % d'hommes qui offrent de l'aide à leur famille. Ces résultats expliquent en partie le fait que ce soit précisément dans ces mêmes catégories que l'on note par ailleurs la plus forte proportion de ceux qui prétendent avoir des difficultés à maintenir le niveau de leurs dépenses courantes (tableau 2). Une telle situation illustre avec éclat l'une des conséquences de la crise, exposant les salariés, qui ont le « privilège » de bénéficier de revenus réguliers, à de nombreuses sollicitations familiales.

Tableau 5. Pourcentage de femmes âgées de (15 à 49 ans) et d'hommes chefs de ménage ayant affirmé recevoir de l'aide de la part de parents ou leur en offrir, selon le type d'activité.

Femmes			Hommes		
Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide	Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide
Agricultrice*	15	46	Agriculteur indépendant	12	67
Artisan, commerçante	18	56	Salarié agricole	5	86
Ménagère	14	46	Autre salarié	10	85
Autre active	30	28	Autre actif	10	67
Ensemble	16	46	Ensemble	10	74
Effectif	277	778	Effectif	125	889
Aucune aide	84	54	Aucune aide	90	26

(*) les femmes regroupées sous cette catégorie ont dans la grande majorité des cas (94 %) un statut d'aide-familiale.

Il convient de rappeler une fois de plus que ces salariés sont pour la plupart employés dans le complexe agro-industriel de Bolo. En grande majorité Burkinabè, ces derniers viennent travailler temporairement dans la région, dans le but essentiel de fournir une aide à la famille restée au pays. Autrement dit, c'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus d'hommes dont l'installation dans la région se trouve au cœur même d'une stratégie de solidarité familiale.

On note cependant, un relatif déséquilibre dans les flux, bien que nous ne puissions établir de comparaison en terme de valeur réelle. De manière générale, les personnes interrogées prétendent offrir plus souvent de l'aide à leur famille qu'elles n'en reçoivent. 16 % des femmes bénéficient de l'aide de leur famille alors que 46 % en donnent. Le déséquilibre entre aide reçue et aide offerte s'exprime avec encore plus d'acuité dans le groupe des hommes : 74 % des hommes viennent en aide à leur famille vivant au village ou ailleurs alors que 10 % seulement prétendent en recevoir.

Il va sans dire que le fait que l'inégalité dans les transferts familiaux soit plus prononcée parmi les hommes est fortement liée à leur statut de chef de ménage. Dans les sociétés africaines, une fois passés les rites initiatiques lui conférant le statut d'adulte, le jeune homme se voit attribuer une relative autonomie économique dans le cadre communautaire. Il devient ainsi moins tributaire de la solidarité familiale ou ethnique, mais n'en demeure pas moins

un maillon important de cette chaîne de solidarités puisqu'il doit désormais pourvoir aux besoins de ses aînés moins productifs ou de ses cadets encore improductifs. Cependant, les flux inverses ne semblent pas se tarir, même s'ils sont beaucoup moins importants.

Dans les entretiens, la prise en charge des petits frères est souvent évoquée par les jeunes planteurs. Ce lien de dépendance des cadets par rapport à leurs aînés s'accompagne de l'obligation pour ces derniers de venir en aide à leurs petits frères, pour les dépenses courantes. Ainsi, 90 % des hommes chefs de ménage viennent en aide à leur famille sous forme de dons d'argent et de produits de consommation courante (tableau 6).

**Tableau 6. Utilisation de l'aide reçue des parents
et type d'aide offerte selon le sexe.**

Type d'aide reçue	Hommes	Femmes	Type d'aide offerte	Hommes	Femmes
Consommation courante	57	42	Argent, produits consommation courante	90	61
Cérémonie, autre	43	58	Cérémonie, autre	9	39
Effectif concerné	11	891	Effectif concerné	287	786

Signe des difficultés que rencontrent les ménages pour assurer la satisfaction des besoins de base, on observe que les produits de consommation courante tiennent une place prépondérante dans les échanges. Au niveau de l'aide reçue, leur part est presque aussi importante que les cérémonies ou autre. Sont regroupés sous la première appellation les produits alimentaires, locaux ou importés, ainsi que les médicaments, alors que la seconde concerne la participation aux funérailles ou autres cérémonies. Elle comprend aussi le paiement de la main-d'œuvre ou encore l'achat de pagnes et de vêtements.

Bien que l'on note une proportion relativement forte de femmes qui offrent à leur famille de l'argent et des produits de consommation courante (61 %), elles contribuent cependant largement plus que les hommes à venir en aide à leurs parents en participant aux funérailles et autres cérémonies (39 % contre 9 %). Une majorité d'entre elles (58 %) reçoit de l'aide de sa famille également sous cette forme. Cette particularité souligne l'importance que peut accorder une femme à l'échange de liens plus ou moins étroits avec sa famille d'origine ; liens qui constituent une garantie pour elle dans le cas où elle serait amenée à rejoindre son village à la suite d'un veuvage ou d'un conflit avec sa famille d'alliance.

Une tendance à l'élargissement des ménages

Une autre expression des solidarités familiales s'impose à travers l'observation des structures familiales entre 1988 et 1993. L'évolution des ménages entre ces deux années, révèle une augmentation de leur taille qui passe de 5,9 à 6,7 personnes en moyenne (tableau 7). Cette progression s'avère la plus forte parmi les agriculteurs indépendants ivoiriens ou étrangers. Corrélativement, cette évolution s'accompagne de regroupements familiaux qui font que de plus en plus de familles nucléaires, initialement composées du mari, de sa ou ses épouses et de leurs enfants (modèle le plus répandu) cohabitent désormais avec d'autres parents (frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce), avec parfois également les enfants de ceux-ci.

Les collatéraux, individus périphériques les plus présents dans les ménages ont ainsi connu une augmentation notable de leur présence dans les ménages. De même, le nombre moyen de noyaux familiaux présents dans les ménages a connu une évolution assez nette. Le noyau définit tous les individus d'une même famille biologique présents dans le ménage. Elle peut être complète, c'est-à-dire qu'elle comprend le père, la mère et leurs enfants. Elle peut être incomplète, comprenant, par exemple, un seul parent avec son (ou ses)

Tableau 7. Évolution de la taille des ménages, du nombre moyen de noyaux par ménage et de la présence moyenne des collatéraux dans les ménages (ménages de deux personnes ou plus).

	Agricul. indépend. ivoirien	Autre actif ivoirien	Agricul. indépend. étranger	Autre actif étranger	Salarié agricole	Ensemble
Taille des ménages						
1988	6,5	6,3	6,3	5,2	4,2	5,9
1991	7,5	7,0	6,8	5,8	4,3	6,7
1993	7,8	6,7	7,2	5,8	4,2	6,7
Nombre moyen de noyaux par ménage						
1991	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4
1993	2,5	2,1	1,9	1,8	1,4	2,1
Nombre moyen de collatéraux par ménage						
1988	0,8	1,2	0,9	0,8	0,4	0,8
1991	1,1	1,3	1,0	0,6	0,4	1,0
1993	1,2	1,3	1,0	0,9	0,4	1,0

enfant(s). Il peut s'agir également d'individus seuls, mariés, divorcés ou veufs (11). On peut donc dire que l'augmentation de la taille des ménages s'accompagne également d'une complexité croissante de leur structure.

Une typologie des ménages qui distingue les ménages qui intègrent des individus périphériques, familiaux ou non, de ceux qui n'en intègrent pas, permet d'apprécier à un premier degré ce transfert intrafamilial (tableau 8). On constate ainsi que depuis 1988, quel que soit le sexe du responsable du ménage, ceux qui accueillent des individus ne faisant pas partie de leur unité biologique ont progressé dans des proportions relativement plus importantes que ceux qui n'en accueillent pas.

Tableau 8. Évolution des types de ménages masculins et féminins (en pourcentage)

Type de ménage	Ménages masculins			Ménages féminins		
	1988	1991	1993	1988	1991	1993
Chef de ménage seul	18	14	13	21	23	14
CM + Apparentés ou non	9	8	7	21	18	20
Famille monoparentale	2	1	1	21	19	20
Fam. monoparentale + Apparentés ou non	1	2	2	34	39	45
Famille monogame	30	30	30	1	-	-
Famille monogame + Apparentés ou non	24	27	29	2	1	-
Famille polygame	8	8	7	-	1	-
Famille polygame + Apparentés ou non	8	10	11	-	-	1

Source : Fassassi (1994).

Le ménage monoparental nucléaire, masculin ou féminin, ne varie quasiment pas au cours des deux périodes. En revanche, le même type de ménage, intégrant des individus apparentés ou non augmente lui de manière sensible, chez les femmes tout particulièrement, passant de 34 % en 1988 à 45 % en 1993. Le ménage monoparental féminin, pour être le plus vulnérable économiquement apparaît néanmoins comme celui qui réagit le plus favorablement à l'accueil de parents et amis. Chez les hommes, la famille nucléaire

11. Les individus célibataires ont été rattachés au noyau de leur parent le plus proche dans le ménage, et au chef de ménage s'ils n'ont aucun autre parent dans le ménage.

élargie à d'autres personnes connaît également une augmentation notable : 24 % en 1988, 29 % en 1993. La progression générale des types de ménage intégrant des parents ou amis, témoigne donc bien d'une tendance au regroupement familial comme conséquence de la crise et non à un repli sur la cellule nucléaire.

Ce phénomène d'élargissement et de complexité croissante des ménages a pour contrepartie une diminution des ménages individuels. La migration des jeunes vers la ville a permis pendant longtemps d'éviter de trop fortes tensions entre aînés et cadets dans la recherche de l'accès aux ressources. En l'absence de recours aux techniques culturelles modernes, l'accès à la main-d'œuvre est un facteur crucial. Dans une période d'essor économique, le recrutement de manœuvres permet de contourner les pénuries qu'entraîne le départ des jeunes en ville. Mais la crise économique, qui marque la fin de l'exutoire urbain, entraîne le retour (et le maintien) des jeunes au village qui doivent désormais faire face au problème de leur insertion. La pénurie foncière qui frappe un système, fonctionnant sur des modes extensifs d'exploitation des terres, exacerbe les rivalités entre aînés et cadets. Sans pour autant conduire à des pratiques individualistes, elle renforce plutôt les situations de dépendance autrefois contournées et retarde les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie (12).

En effet, entre 1988 et 1993, la proportion d'individus vivant seuls dans le ménage est passée de 18 % en 1988 à 13 % en 1993 (tableau 9). Si la période faste de l'économie de plantation ivoirienne dans la décennie 1970 a amené certains individus des jeunes générations à constituer leur propre ménage et à vivre un peu en marge de la tutelle lignagère, les conditions d'une telle autonomisation sont aujourd'hui fortement compromises par la dégradation de l'économie et les exigences d'une société qui a mené les ressources nécessaires à sa reproduction au bout de leurs limites.

Tableau 9. Évolution de la part des ménages individuels entre 1988 et 1993 (en pourcentage).

	1988	1991	1993
Hommes	92	89	91
Femmes	8	11	9
Ensemble	18	14	13

Source : Fassassi (1994).

12. L'une des conséquences majeures de cette perte d'autonomie des jeunes est le recul de l'âge au premier mariage observé entre 1988 et 1993.

Ainsi, le gonflement de la taille moyenne des ménages et le recul des ménages individuels renvoient à des processus de recomposition des cellules familiales dans la zone : la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés auraient rejoint, soient le ménage de leurs géniteurs, mais plus probablement celui d'un collatéral. Nous sommes donc bien en présence d'une forme d'entraide résidentielle qui témoigne, dans une certaine mesure, du maintien des cohésions familiales. Ces évolutions s'accompagnent par ailleurs de nouveaux types de rapports à l'intérieur des familles. De nouvelles formes de négociations s'instaurent entre les producteurs et leurs dépendants, en particulier dans le domaine de l'accès aux ressources, laissant une plus grande marge aux arrangements (13).

CONCLUSION : DES SOLIDARITÉS SANS LENDEMAIN ?

Si les solidarités familiales sont toujours à l'œuvre, il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent, en période de crise, une charge parfois difficile à assumer. Il est certain que la baisse des revenus des paysans provoquée par la mévente du cacao, ainsi que la dégradation des conditions de développement du système d'économie de plantation en générale, liées notamment à la diminution des terres disponibles, compromet le rôle d'amortissement des contraintes économiques généralement assuré par la famille. Quoiqu'il en soit, en dépit du contexte économique peu favorable, l'accueil de parents dans le ménage, le don d'argent, la mise à disposition de sa force de travail, la participation aux cérémonies....., sont autant de pratiques qui se maintiennent dans la région de Sassandra.

On observe néanmoins des différences entre les divers groupes socio-économiques en présence, tant au niveau de la perception de la crise, qu'au niveau de la façon dont fonctionne l'entraide. Ainsi, si globalement, une majorité d'individus éprouve des difficultés économiques, le lieu de résidence, le type de ménage, le type d'activité, le sexe (révélateur du statut différentiel entre homme et femme) contribuent à définir des situations et des stratégies distinctes.

Parmi les stratégies mises en œuvre par les populations pour s'en sortir, la recherche d'activités secondaires, génératrices de revenus complémentaires est la plus répandue. Mais les opportunités ne sont pas les mêmes d'un groupe à l'autre. Pour les exploitants agricoles disposant de surfaces cultivables étendues, les solutions envisageables sont nombreuses : diversifica-

13. KOFFI, 1994, Communication orale faite au Colloque international sur « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire: la remise en cause d'un modèle », Abidjan, 28-02 décembre 1994.

tion des cultures de rente, intensification du vivrier, location de terres... En revanche pour les petits paysans aux réserves foncières plus modestes, la marge d'action est plus limitée et le repli sur l'alimentaire souvent la seule solution accessible.

Les salariés agricoles, qui sont pour la plupart employés dans les complexes agro-industriels, ont accès plus facilement au crédit leur permettant d'entreprendre une activité secondaire ; mais ils doivent faire face à de fortes sollicitations familiales, rarement suivies de contreparties. Ces derniers sont d'ailleurs directement engagés dans des logiques d'entraide familiale, à l'origine de leur installation, le plus souvent temporaire, dans la région. En outre, la régularité de leurs revenus leur confère un statut de privilégié qui leur permet difficilement de se soustraire à ces logiques de solidarité. Les autres salariés agricoles, pratiquant les formes de métayage, voient, quant à eux, leurs conditions de vie se dégrader du fait de la diminution des opportunités d'embauche et de la faiblesse des niveaux de rémunération de leur force de travail.

Les autres actifs, qui regroupent les petits métiers de l'artisanat et du commerce, subissent eux aussi, à leur manière, les effets de la crise. Pour ces derniers, la baisse générale du pouvoir d'achat des populations se solde par une diminution de la demande de service et, par conséquent, par une précarisation de leur situation. Ces populations, majoritairement localisées en ville, n'ont par ailleurs guère la possibilité d'assurer leur autosuffisance alimentaire, au même titre que les exploitants agricoles. La solution qui consiste tout simplement à réduire les dépenses du ménage s'impose de façon très nette chez eux.

C'est peut-être surtout pour ces actifs que venir en aide à la famille constitue la contrainte la plus forte. Ils se posent d'ailleurs plus fréquemment en position de demandeurs qu'en position de donneurs. Il va s'en dire que la précarisation de certains groupes de population, tout en freinant la capacité des uns à maintenir leurs transferts, s'accompagne d'un renforcement des pressions exercées sur les autres. L'assurance d'une réciprocité des transferts étant plus hypothétique lorsque les conditions de vie sont difficiles.

Signe cependant de la persistance d'une certaine cohésion sociale, les bouleversements économiques et sociaux ne s'accompagnent pas d'un rétrécissement de la taille des ménages, mais, au contraire, de son augmentation. La dégradation des conditions de vie des ménages n'entraîne donc pas de repli des unités résidentielles autour des parents et de leurs enfants biologiques, y compris pour les catégories les plus vulnérables, comme les ménages monoparentaux féminins, qui demeurent largement ouverts à l'accueil des parents et amis.

Néanmoins, il est fort probable que ces évolutions masquent des changements plus profonds du système de droits et d'obligations qui lie les individus apparentés. Autrement dit, nous sommes enclins à penser que, bien plus qu'au niveau de la quantité des transferts, c'est au niveau de leur qualité, de leur nature même, qu'il faille rechercher les changements, si ce n'est les plus importants, du moins les plus significatifs. Ainsi, le recentrage vers la main-d'œuvre familiale, implique de nouveaux liens de dépendance et de nouvelles obligations autres que monétaires. Elle implique également une reformulation de l'aménagement des rôles respectifs des membres de la cellule domestique, notamment dans le domaine des activités productives.

À ce titre, la contribution des femmes aux travaux de production mérite un intérêt particulier. Ces dernières, à travers l'activité de commercialisation des produits vivriers sont concernées par un secteur crucial, à la fois garant de l'autosuffisance alimentaire du ménage et, dans le même temps, pourvoyeur de liquidités, grâce à la revente des surplus. Or, leur volonté, clairement exprimée de développer ces activités, se heurte à autant d'obstacles que sont les problèmes liés à la raréfaction des terres, à l'enclavement des villages, à l'absence de spécialisation des cultures, mais surtout à la faiblesse des organisations de type collectives (groupe de production, coopératives...).

Aujourd'hui, la question du devenir des solidarités traditionnelles minées par la crise et, en particulier, de l'évolution corrélative des formes d'organisation sociale, intéresse de plus en plus les chercheurs. Bien des cas de figure sont envisageables. Il est vraisemblable que l'on s'oriente à l'avenir vers une plus grande complexité du système de solidarité où se côtoieront des stratégies diverses. Il reste que, d'une manière générale, le maintien de l'entraide familiale ne peut être assuré que si les populations ont à leur disposition les moyens de mettre en œuvre des stratégies leur permettant de surmonter les obstacles à son fonctionnement.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (P.) ET COULIBALY (S.) (Éds), 1989. *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, actes du séminaire CRDI-Orstom-URD organisé à Lomé du 10 au 14 février 1987, Éditions de l'Orstom, Paris, 242 p.
- BALANDIER (G.), 1985. *Sociologie des Brazzavilles noires*, 2^e édition revue et augmentée, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 306 p.
- CHALÉARD (J. L.) et DUBRESSON (A.), 1989. « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire », *Tropiques Lieux et Liens*, éd. Orstom, coll. Didactiques, Paris : 277-290.

- CHALÉARD (J. L.), 1994. *L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien*, communication au Colloque International Gidis-CI, Orstom « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Abidjan, 28 novembre - 2 décembre.
- ELOUNDOU-ENYEGUE (P.) 1992. « Solidarités dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? », *Les dossier du CEPED*, 40 p.
- FASSASSI (R.), 1994. *Rapport sur les dynamiques familiale et la reproduction des ménages à Sassandra*, ENSEA, miméo, 65 p.
- LÉONARD (É.), OSWALD (M.), 1993. *Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée*, Communication à la Conférence Internationale sur l'Économie du Cacao, Bali, octobre 1993, 17 p., multigr.
- MAHIEU (F. R.), 1989. « Transferts et communauté africaine », *Stateco*, Juin, 1989 : 107-136.